

pour leur usage ne sont parfaitement égorgés par les trois incisions qu'ils leur font, si en ouvrant leurs entrailles le foie a été quelque peu endommagé, ou bien encore si les poumons sont attachés aux côtes et s'enflent quand on les souffle, alors cette viande est impure et pour ne pas la perdre, on la vend aux chrétiens; de même ils cèdent à ces derniers le vin répandu par accident ou souillé de quelque ordure. Toutefois, dit Agobard, parce que nous sommes obligés de vivre avec les Juifs, ou plutôt qu'ils vivent avec nous, nous ne devons pas leur nuire ni les maltraiter, mais garder les règles de l'église prescrites par nos pères, en vivant avec beaucoup de précaution pour ne pas communiquer avec eux, et cependant observer toutes les règles de la charité.

Les Juifs disent encore qu'ils ont la facilité de vous approcher, qu'ils sont reçus avec honneur et renvoyés avec satisfaction, que les personnes les plus recommandables de votre cour implorent leur protection, leurs prières, et reconnaissent qu'elles ont le même législateur qu'eux. Ils font voir aussi de riches habits qu'ils disent avoir été donnés à leurs femmes par les princesses vos parentes et les principales dames de la cour; enfin ils osent dire que vous leur avez permis l'érection de nouvelles synagogues, tellement qu'entre nos chrétiens ceux qui sont le moins instruits de nos mystères, disent que les Juifs prêchent beaucoup mieux que nos prêtres et les instruisent mieux.

Afin de protéger le culte judaïque, continue Agobard, vos commissaires ont transféré en d'autres jours les marchés du samedi, et maintenant les Juifs déterminent ces jours suivant leur bon plaisir. Il est facile de comprendre cependant quel avantage les chrétiens trouvaient dans ces marchés du samedi; ce jour, ils achetaient ce qui leur était nécessaire et se trouvaient le dimanche dans une parfaite liberté d'entendre la messe et le sermon, d'assister aux vêpres et aux offices divins, et ceux qui venaient de loin, après avoir fait leurs affaires le samedi, s'en retournaient le len-